



MINISTRY FOR
INNOVATION AND TECHNOLOGY
DEPARTMENT OF INTERNATIONAL RELATIONS

Ref.: NKF/7703/2019-ITM

NOTE VERBALE

The Ministry for Innovation and Technology of Hungary presents its compliments to the Embassy of the French Republic in Budapest and has the honour to request the forwarding of the attached information sheet concerning changes in the Hungarian Electronic Toll System in 2019 to the hauliers concerned under the national jurisdiction of the French Republic.

The Ministry for Innovation and Technology of Hungary avails itself of this opportunity to renew to the Embassy of the French Republic in Budapest the assurances of its highest consideration.

Budapest, 21 January 2019

Embassy of the French Republic

Budapest

c.c.: Ministry of Foreign Affairs and Trade of Hungary



National Toll Payment Services Plc.

Changements dans le système de télépéage hongrois en 2019

Nouvelle obligation de téléchargement de données dans le système HU-GO à partir du 3 février 2019

Le but est de configurer correctement la catégorie environnementale et de moderniser le contrôle

National Toll Payment Services (NTPS) Plc. a lancé un programme de développement au sein du système HU-GO permettant de payer le péage pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes de poids maximal autorisé en vue d'éliminer les catégories environnementales incorrectement renseignées, de développer ainsi le contrôle et de moderniser le recouvrement des redevances.

Les différents éléments du programme global étant introduits de façon continue et progressive, les mesures connexes ne seront pas pleinement mises en œuvre, comme il est à prévoir, avant le deuxième semestre de 2019. Dans un premier temps interviendra la compilation des catégories environnementales des poids-lourds dans une base de données uniforme et contrôlée, suivie de la mise en place d'une configuration automatique et électronique et d'un contrôle de la catégorie environnementale ce qui viendra en complément à la méthode de contrôle sur place, pratiquée par les organes désignés au contrôle du péage.

Nous sommes actuellement dans la phase de téléchargement des données du programme. Depuis décembre 2018, chaque utilisateur peut renseigner les nouvelles données d'enregistrement (marque, année de fabrication, numéro de châssis, certificat d'immatriculation) sur la page HU-GO.hu. *A partir du 3 février 2019*, ces informations devront obligatoirement être renseignées dans le système HU-GO par les clients enregistrant un véhicule immatriculé à l'étranger ou modifiant les données d'un véhicule déjà enregistré. Par la suite, le téléchargement sera à effectuer pour chaque client d'HU-GO où les données requises ne sont pas suffisamment disponibles. Nous en informerons les utilisateurs en temps utile.

Les informations demandées au cours du téléchargement des données sont nécessaires à la justification de l'exactitude de la catégorie environnementale indiquée. Tandis que ces informations sont chargées dans le système HU-GO par l'utilisateur pour les véhicules immatriculés à l'étranger, pour les véhicules immatriculés en Hongrie ce processus est facilité par une utilisation centralisée des données d'immatriculation de véhicules, issues du registre hongrois public. Pour les poids-lourds immatriculés à l'étranger, l'obligation de téléchargement des données est expliquée par un manque d'interopérabilité totale entre les registres d'immatriculation publics de véhicules de différents pays.

A la suite de la validation par NTPS Plc. des données chargées, le nouveau contrôle plus avancé de la pertinence des catégories environnementales pourra débuter au plus tôt au second semestre de 2019 en Hongrie. A ce moment-là, outre l'imposition d'une amende, le système HU-GO rectifiera automatiquement la catégorie environnementale incorrectement spécifiée et en informe le client, ou pour les clients n'exécutant pas leur obligation de téléchargement des données, il oblige à payer un péage correspondant à la pire catégorie environnementale pour le véhicule concerné, conformément à la directive Eurovignette. Dans un tel cas, le client continuera à payer le péage correspondant à la pire catégorie environnementale tant qu'il ne se conforme pas à l'obligation de téléchargement de données correctes relativement au poids-lourd concerné.

Ainsi, NTPS Plc. a pour but de contribuer, sur la base du principe « pollueur-payeur », à la mitigation de la charge environnementale causée par les poids-lourds. La mise en place du service de configuration centralisée des catégories environnementales permettra de diminuer le nombre de cas de confusion de catégorie donnant lieu à des amendes cumulatives. A la suite de cette mesure, le recouvrement du péage deviendra plus précise avec moins d'abus liés à la déclaration des catégories environnementales. La mesure renforce la concurrence loyale sur le marché des transporteurs et incite davantage les acteurs du secteur au respect de la loi.

Le vérification des catégories environnementales est également imposée par la législation hongroise, dans l'esprit de la législation européenne et de la pratique internationale. Dans le cadre de ce développement, NTPS Plc. accorde dans tous les cas une période de grâce appropriée et une possibilité de préparation pour les transporteurs afin que ces derniers puissent découvrir et utiliser les mesures et services nouveaux.